

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 015-241500230-20240411-DEL_2024_025-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 11 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représentée par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représentée par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représentée par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_025 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT -PARTICIPATIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Actée par délibération n° 2009/99 du 28 mai 2009, la reprise en gestion directe de la plateforme aéroportuaire par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est intervenue le 1^{er} juin 2009. A cette même date, le Budget Annexe de l'Aéroport a été créé.

En 2023, les charges de fonctionnement attachées à ce secteur ont été supérieures à celles de 2022 dont les charges à caractère général, les charges de personnel et les provisions (inflation, augmentation des charges variables en fonction du nombre de vols...). Parallèlement, les recettes commerciales ont progressé de 13 % entre 2022 et 2023 et les reversements par la DGAC de la taxe passager ont augmenté de 21 %. Les participations appelées à parité auprès du Département du Cantal et du Budget Principal de la CABA ont été de 120 000 € en 2022 et de 100 000 € en 2023.

L'année 2024 devrait à nouveau voir une stagnation du trafic de la ligne aérienne. En revanche, les charges de fonctionnement devraient être supérieures à celles de 2023. Le résultat d'exploitation de 2023 étant moins élevé qu'en 2022, l'équilibre 2024 ne se fera que par l'augmentation des participations demandées au Budget Principal de la CABA et

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 015-241500230-20240411-DEL_2024_025-DE

au Département, soit 240 k€. Dans la limite du plafond retenu, les montants définitifs de ces soutiens sont arrêtés en fin d'exercice au vu des projections comptables alors connues.

En 2024, les investissements matériels porteront essentiellement sur le renouvellement et la mise en service de la rampe d'approche en piste 15, le remplacement du détecteur de traces d'explosifs et le remplacement du quad. De plus et suivant les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, les investissements immobiliers réalisés sur la plateforme vont désormais être intégrés au Budget Annexe de l'Aéroport. Leurs financements ne seront pas modifiés, une participation à parité entre la CABA − Budget Principal et le Département sera versée à ce budget annexe, soit 258 k€. Pour 2024, la maîtrise d'œuvre pour la refonte des bâtiments aéroportuaires (aérogare, bâtiment SSLIA, aéroclub,...) devrait être lancée.

A travers la présente délibération, il est donc proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2024, d'autoriser le versement par le Budget Principal d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 240 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 258 000 € au Budget Annexe de l'Aéroport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe de l'Aéroport d'une participation de fonctionnement maximale de 240 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 258 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits aux comptes 65736221 et 20415342 fonction 855, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.